

30 août 2005

05.339

Question du groupe PopVertsSol**Exonération fiscale**

En cette période financièrement difficile pour le canton, notre groupe s'interroge sur le montant des exonérations fiscales accordées aux entreprises et aux privés.

Nous souhaiterions connaître ce qu'elles coûtent aux communes et au canton. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si ces exonérations font l'objet d'engagements fermes de l'Etat ou s'ils sont susceptibles d'être revus?

Une réponse écrite est souhaitée.

Signataires: L. Debrot, V. Pantillon, D. de la Reussille, J.-P. Veya, Patrick Erard, P.-A. Thiébaud, P. Hermann, C. Stähli-Wolf, M. Droguett, M. Ebel, J.-C. Pedroli, A. Bringolf, M. Zurita, D. Angst, M.-F. Monnier Douard, G. Hirschy et C. Gehringer.